



# Bulletin Officiel

N° 5494 Mercredi 29 Novembre 2017

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### AVIS DES SOCIETES

#### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING 2017-2	2-6
ATTIJARI LEASING 2017-1	7-11

#### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

AMEN BANK SUBORDONNE 2017-2	12-17
-----------------------------	-------

#### AUGMENTATION DE CAPITAL

BANQUE DE L'HABITAT	18-22
---------------------	-------

#### AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOTUVER	23
SOTUMAG	24

#### AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE SANS RECOURS À L'APPEL PUBLIC À L'EPARGNE

QNB	25-26
BANQUE TUNISO-KOUEITIENNE -GROUPE BPCE-	27-28

#### AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

SOPAT	29
-------	----

#### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

EL FOULADH - AGO -	30
EL FOULADH - AGE -	31
TUNISIE FACTORING - AGE -	32
TUNISIE LEASING - AGE -	33
UNION DE FACTORING - UNIFACTOR -	33

#### PROJET DE RESOLUTIONS AGE

TUNISIE FACTORING S.A	34
TUNISIE LEASING	35-36

#### INFORMATIONS POST AGE

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES - SAH -	37-38
--	-------

#### COURBE DES TAUX

39

#### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

40-41

#### ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### ANNEXE II

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2017

- SIPHAT

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« TUNISIE LEASING 2017-2 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **22/08/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-2 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+2,75% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,50% brut l'an au minimum et 8,90% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,95% brut l'an et/ou TMM+2,30% sur 5 ans.
- Catégorie B : 8,20% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant de l'emprunt :**

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-2 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-2 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/11/2017** et clôturées sans préavis au plus tard le **08/02/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **08/02/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **08/02/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **22/02/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/11/2017** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agences de : Tunis Centre Urbain, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

**But de l'émission :**

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 440 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 120 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 180,5 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

**Nature, forme et délivrance des titres :**

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2017-2 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

**Prix de souscription et d'émission :** Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **08/02/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **08/02/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

**Taux d'intérêts :**

Les obligations «TUNISIE LEASING 2017-2» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

• **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,95% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

• **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 8,20% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **08/02/2023** pour la catégorie A et le **08/02/2025** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement** : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **8 février de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **08/02/2019**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **08/02/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **08/02/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,95% l'an pour la catégorie A et de 8,20% l'an pour la catégorie B.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable)** : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'Octobre 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,692% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,992%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,30% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2017-2» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,721 années** pour la catégorie A et **4,242 années** pour la catégorie B.

**Garantie :** Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

**Mode de placement :** L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agences : Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

**Notation de l'emprunt:** L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente émission en date du **30 octobre 2017**.

**Notation de la société:** En date du **6 octobre 2017**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à **F2 (tun)**.

**Organisation de la représentation des obligataires :** Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :** Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

- Suite -

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

#### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

##### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

**Marché des titres :** Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par TUNISIE CLEARING :** TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 10/11/2017 sous le n° 17-0986, du document de référence « Tunisie Leasing 2017 » enregistré auprès du CMF en date du 10/11/2017 sous le n° 17-005, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.**

**La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Intégral Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).**

**Les indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2017.**

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire  
«Attijari Leasing 2017-1»**

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Attijari Leasing réunie le **28 avril 2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **20 septembre 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2017-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,75% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,90%.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**

**Montant**

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **14 novembre 2017** et clôturées au plus tard le **22 décembre 2017**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 décembre 2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 décembre 2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **29 décembre 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **14 novembre 2017** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

### **But de l'émission**

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2017 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 276 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2017 est de 60 millions de dinars.

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2017-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 décembre 2017**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **22 décembre 2017** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

### **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### **Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,75% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35% brut par an ;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,90% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe : 7,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans:**

Taux variable : taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement



- Suite -

des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **décembre** de l'année **N-1** au mois de **novembre** de l'année **N**.

- **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

Taux fixe : 7,90% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B et à la troisième année pour la Catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22 décembre 2022** pour la Catégorie A et la Catégorie B et le **22 décembre 2024** pour la Catégorie C.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 décembre** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **22 décembre 2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **22 décembre 2018** pour les catégories A et B et le **22 décembre 2020** pour la Catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,75 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,90% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de septembre 2017 (à titre indicatif) qui est égale à 4,617%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,967%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour les deux Catégories A et B.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie C.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «Attijari Leasing 2015-1» est comme suit:

3 années pour les deux Catégories A et B.

- Suite -

- ✓ 5 années pour la catégorie C.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,727** années pour la catégorie A et **4,265** années pour la catégorie C.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de la société :**

Le 24 mars 2016, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 02 juin 2017, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du **20 octobre 2017**.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente Note d'Opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Intermédiation.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2017-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

**Marché des titres**

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

- Suite -

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 30/10/2017 sous le numéro 17-0983, du document de référence « Attijari Leasing 2017 » enregistré par le CMF en date du 23/06/2017 sous le n°17-001 ainsi que de sa actualisation enregistrée par le CMF en date du 30/10/2017 sous le n° 17-001/A001.

La présente note d'opération, le document de référence « Attijari Leasing 2017 » ainsi que sa actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis Rue des lacs de Mazurie – 1053 les Berges du lac.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**Emission d'un emprunt obligataire  
sans recours à l'appel public à l'épargne**

بنك الأمان

**AMEN BANK**

*Société Anonyme au capital social de 132.405.000 Dinars  
Divisé en 26.481.000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées  
Siège social : Av. Mohamed V- 1002 Tunis – RC : B176041996  
Tél. : 71 148 000 ; Fax : 71 833 517*

**Emission d'un emprunt obligataire Subordonné  
sans recours à l'appel public à l'épargne  
« Amen Bank Subordonné 2017-2 »  
De 30 000 000 Dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 000 000 Dinars  
Prix d'émission : 100 dinars**

L'emprunt est réparti en cinq catégories A, B, C, D et E comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel par obligation subordonnée
Catégorie A	5 Ans	7,50%	Amortissement trimestriel constant à partir du 1 <sup>ère</sup> trimestre
Catégorie B	5 Ans	7,55%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
Catégorie C	7 Ans dont 2 ans de franchise	7,75%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année
Catégorie D	7 Ans in fine	7,95%	In fine
Catégorie E	7 ans à Coupon Unique*	7,98%	Remboursement principal et coupon à l'échéance

**1. Décisions à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le **16/06/2016** a autorisé l'émission d'un Emprunt Obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 300 millions de dinars au cours de l'année 2017, et a donné au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées.

Usant de ces pouvoirs, le Directoire l'Amen Bank, s'est réuni le **20/09/2017** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 Millions de dinars, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne.

**2. Renseignements relatifs à l'émission :**

**2-1 Montant :**

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 30 Millions de dinars divisé en 300 000 obligations de 100 dinars de nominal susceptible d'être porté à un maximum de 40 Millions de dinars divisé en 400 000 obligations de 100 dinars de nominal. Le montant définitif de l'emprunt «Amen Bank Subordonné 2017-2» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

\* Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue une seule fois à l'échéance finale de l'emprunt avec paiement des intérêts capitalisés.

- Suite -

## **2-2 Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **25 Octobre 2017** auprès d'Amen Bank, et seront clôturées au plus tard le **25 Décembre 2017**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 40 Millions de Dinars est intégralement souscrit.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 25 Décembre 2017, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 25 Décembre 2017, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **25 Janvier 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts, passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

## **2-3 But de l'émission :**

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.

- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire sus-visée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## **3. Caractéristiques des titres émis :**

**Dénomination de l'emprunt :** « Amen Bank Subordonné 2017-2 ».

**Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

**Forme des obligations:** Les obligations subordonnées seront nominatives.

**Nature des titres :** Titres de créances.

**La législation sous laquelle les titres sont créés :**

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination.

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

**Catégorie des titres :**

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

- Suite -

### **Modalités et délais de délivrance des titres :**

Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par Amen Bank mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisis et la quantité y afférente.

### **Jouissance :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **25 Décembre 2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée au **25 Décembre 2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

### **Date de règlement :**

Les obligations subordonnées sont payables en totalité à la souscription.

### **Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

#### ***Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans avec amortissement trimestriel:***

**Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

#### ***Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :***

**Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

#### ***Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de franchise :***

**Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,75% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

#### ***Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in Fine :***

**Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,95% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

#### ***Pour la catégorie E d'une durée de 7 ans à coupon unique :***

**Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,98% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

### **Amortissement et remboursement :**

➤ Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement trimestriel de 5 DT par obligation. Cet amortissement commence au premier trimestre de la première année.

➤ Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un amortissement annuel de 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la première année.

➤ Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel de 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la troisième année.

- Suite -

- Les obligations subordonnées émises relatifs à la catégorie D et E feront l'objet d'un seul amortissement in fine.
- L'emprunt sera amorti en totalité le 25/12/2022 pour la catégorie A et B, et le 25/12/2024 pour la catégorie C, D et E.

**Paiement :**

Le paiement trimestriel des intérêts et le remboursement du capital dû pour la catégorie A seront effectués à terme échu le 25 Mars, le 25 juin, le 25 septembre et le 25 décembre de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû pour les catégories B seront effectués à terme échu le 25 décembre de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts dû pour la catégorie C sera effectué à terme échu le 25 décembre de chaque année, le premier remboursement en capital sera effectué le 25 décembre 2020, auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts dû pour la catégorie D sera effectué à terme échu le 25 décembre de chaque année, le remboursement en capital sera effectué le 25 décembre 2024, auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement des intérêts et le remboursement du capital dû pour la catégorie E seront effectués à terme échu le 25 décembre 2024 auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le 25 mars 2018 pour la catégorie A et 25 décembre 2018 pour les catégories B, C et D ; le 25 décembre 2024 pour la catégorie E. Le premier remboursement du capital de l'emprunt aura lieu le 25 Mars 2018 pour la catégorie A, le 25 décembre 2018 pour la catégorie B, le 25 décembre 2020 pour la catégorie C et 25 décembre 2024 pour la catégorie D et E.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,714% l'an (catégorie A), de 7,55% (Catégorie B), 7.75% (catégorie C), de 7.95% (catégorie D) et 7.98% (catégorie E) pour le présent emprunt subordonné.

**Durée totale :**

- Catégorie A : 5 ans (amortissement trimestriel)
- Catégorie B : 5 ans (amortissement constant)
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de franchise.
- Catégorie D : 7ans in Fine
- Catégorie E : 7ans

**Durée de vie moyenne :**

- Catégorie A : 2,63 ans (amortissement trimestriel)
- Catégorie B : 3 ans (amortissement constant)
- Catégorie C : 5 ans.
- Catégorie D : 7 ans in Fine
- Catégorie D : 7 ans

**Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

- Suite -

- Catégorie A : à taux fixe de 7,50% est de 2,343 années
- Catégorie B : à taux fixe de 7,55% est de 2,734 années
- Catégorie C : à taux fixe de 7,75% est de 4,277 années
- Catégorie D : à taux fixe de 7,95% est de 5,630 années
- Catégorie E : à taux fixe de 7,98% est de 7 années

#### **Mode de placement :**

**Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

#### **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

#### **Rang de créance**

En cas de liquidation de la banque émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30/08/16 sous le numéro de 16-004. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

#### **Maintien de l'emprunt à son rang**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence sus-visé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

#### **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

#### **Notation de l'emprunt :**

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.



- Suite -

### **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'« Emprunt Subordonné Amen Bank 2017-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Amen Bank. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligation y afférentes.

### **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

### **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées:**

Même mode de représentation que les porteurs d'obligation ordinaires.

### **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination)
- **Qualité de crédit de l'émetteur :** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

**AVIS DE SOCIETES**

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**BANQUE DE L'HABITAT**

Siège Social : 18, Avenue Mohamed V – 1080

**Décision à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque de l'Habitat, tenue le 07 septembre 2017, a décidé d'augmenter le capital social de la banque de 68 000 000 DT pour le porter de 170 000 000 DT à 238 000 000 DT en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 34 000 000 DT et ce, par l'émission de 6 800 000 actions nouvelles de nominal cinq (5) dinars chacune, à libérer intégralement lors de la souscription, majorées d'une prime d'émission de dix (10) dinars exigée intégralement à la souscription, soit à un prix d'émission de quinze (15) dinars l'action. Ces actions seront souscrites selon la parité d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a aussi autorisé dans sa 1ère résolution, d'offrir au public les actions nouvelles non souscrites à titre irréductible et réductible.

- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 34 000 000 DT et ce, par l'émission de 6 800 000 actions nouvelles d'une valeur de 5 DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 1ème résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

**Caractéristiques de l'émission**

Le capital social sera augmenté de 68 000 000 DT répartis comme suit :

- 34 000 000 DT par souscription en numéraire et émission de 6 800 000 actions nouvelles ;
- 34 000 000 DT par incorporation de réserves et attribution de 6 800 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et de la catégorie ordinaire.

**AUGMENTATION DU CAPITAL EN NUMERAIRE**

Le capital social sera augmenté de 34 000 000 DT par la création de 6 800 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

**Prix d'émission des actions nouvelles**

Cette émission sera opérée au prix de cinq (5) dinars l'action majorée d'une prime d'émission de dix (10) dinars, soit à un prix d'émission de quinze (15) dinars l'action. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

- Suite -

### **Droit préférentiel de souscription**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

**A titre irréductible** : à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Banque de l'Habitat ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

**A titre réductible** : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### **Période de souscription**

La souscription aux 6 800 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) anciennes et ce du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(\*)**.

### **Souscription publique**

Passé le délai prévu pour la souscription à titre irréductible et réductible et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public du **19/12/2017 au 20/12/2017 inclus**.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

### **Etablissements domiciliaires**

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Banque de l'Habitat exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de quinze (15) DT représentant le prix d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°14207207300700484459 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat, Agence International, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

.....  
(\*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **15/12/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

### **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **15/12/2017 à 16H à BH INVEST**, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BH INVEST), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription éventuellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

### **Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par « BH INVEST », Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 34 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

## **AUGMENTATION DU CAPITAL PAR INCORPORATION DE RESERVES ET ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES**

### **Montant**

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de 34 000 000 DT à prélever sur les réserves de la Banque et la création de 6 800 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5 DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

### **Droits d'attribution**

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 34 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **17/11/2017**.

### **JOUISSANCE DES ACTIONS NOUVELLES**

Les actions gratuites (6 800 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (6 800 000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1er Janvier 2017**.

### **But de l'émission**

La présente opération s'inscrit dans le cadre du programme de recapitalisation de la Banque de l'Habitat. L'augmentation de capital social permettra à la BH :

- de se conformer aux nouvelles exigences réglementaires en fonds propres ;
- un développement équilibré, sécurisé et plus soutenu de ses activités ;
- de financer les investissements liés au plan de restructuration (développement du réseau, refonte du système d'information, ...).

- Suite -

## **Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises**

### **Droits attachés aux valeurs mobilières offertes**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Selon l'article 34 des statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables en Bourse.

### **Régime fiscal applicable : Droit commun**

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposé à cet effet.

### **Marché des titres**

Les actions de la Banque de l'Habitat sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### **Cotation en Bourse des actions anciennes**

Les 34 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de la Banque de l'Habitat inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du 17/11/2017, droits de souscription et d'attribution détachés.

- Suite -

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 6 800 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites**

Les 6 800 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution soit le **17/11/2017**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

### **Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(\*)**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités. Les négociations en Bourse sur les droits d'attribution commencent à partir du **17/11/2017**.

### **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001901016**» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001901008**» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(\*)**.

Les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001900992**» à partir du **17/11/2017**.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BH INVEST -Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à cette émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 26/10/2017 sous le n°17-0981 et du document de référence « BH 2017 » enregistré par le CMF en date du 26/10/2017 sous le n°17-004.

La note d'opération et le document de référence sont mis, sans frais, à la disposition du public auprès de la Banque de l'Habitat – 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis, la BH INVEST Intermédiaire en Bourse - Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène,– et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)

-----  
(\*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **15/12/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

**AVIS DE SOCIETES**

**AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE**

**Cet avis annule et remplace celui publié  
au Bulletin Officiel du CMF n° 5492 du 27 Novembre 2017**

**La Société Tunisienne de Verrerie -SOTUVER-**

**Siège social :** Zone Industrielle Djebel Oust, route de Zaghouan. 1111 Bir Mcherga - Tunisie

La Société Tunisienne de Verrerie -SOTUVER- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **14/11/2017**, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de **2 180 288 dinars** pour le porter de **25 073 312** dinars à **27 253 600** dinars et ce, par incorporation des réserves.

Cette augmentation de capital sera réalisée par la création de **2 180 288 actions nouvelles nominatives gratuites** au nominal **d'un dinar (1 DT)** chacune. Ces actions nouvelles seront attribuées gratuitement aux actionnaires détenteurs des **25 073 312** actions anciennes et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à concurrence de **deux (2)** actions nouvelles pour **vingt-trois (23)** actions anciennes.

**Droits d'attribution**

Les actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leurs droits d'attribution en Bourse.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **04/12/2017**.

**Jouissance des actions nouvelles gratuites**

Les **2 180 288** actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à compter du **01/01/2018**.

**Cotation en bourse**

Les actions anciennes SOTUVER seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **04/12/2017**.

Les actions nouvelles attribuées gratuitement seront négociables en Bourse à partir du **04/12/2017**, séparément des actions anciennes et ce jusqu'à la date de distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2017, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

**Cotation en bourse des droits d'attribution**

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir **04/12/2017**.

**Prise en charge par TUNISIE CLEARING**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **04/12/2017**.

**AVIS DE SOCIETES**

**Augmentation de capital annoncée**

**LA SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS  
« SOTUMAG »**

**SIEGE SOCIAL : ROUTE DE NAASSEN BIR KASSAA**

La Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **16 Novembre 2017** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **1 200 000 dinars** par incorporation de réserves à prélever sur les réserves extraordinaires, et ce, par l'émission de **1 200 000 actions** nouvelles gratuites d'une valeur nominale d'**un (01) dinar** chacune, à raison d'une **(01)** action nouvelle pour dix **(10)** actions anciennes.

Suite à cette augmentation, le capital social de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » passera ainsi de **12 000 000 dinars** à **13 200 000 dinars**.

**Droits d'attribution**

Les actionnaires pourront exercer leur droit en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **20 Décembre 2017**.

**Jouissance des actions nouvelles gratuites:**

Les **1 200 000** actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividende à partir du **1<sup>er</sup> Janvier 2017**.

**Cotation en bourse:**

Les droits d'attribution seront détachés et négociables en bourse à partir du **20 Décembre 2017**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **20 Décembre 2017** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

**Prise en charge par Tunisie Clearing:**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du **20 Décembre 2017**.



**AVIS DE SOCIETES**

**Augmentation de capital annoncée  
sans recours à l'appel public à l'épargne**

**QATAR NATIONAL BANK – TUNISIA  
“QNB”**

**Siège social : Rue cité des sciences, Centre urbain nord  
B.P 320 – 1080Tunis**

**QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA** informe tous ses actionnaires ainsi que le public que l'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2017 a décidé d'augmenter le capital en numéraire d'un montant de cent millions de dinars (100.000.000 DT) afin de le porter de cent soixante millions de dinars (160.000.000 DT) à deux cent soixante millions de dinars (260.000.000 DT) et ce, par l'émission au pair de dix millions (10.000.000) d'actions nominatives nouvelles de dix (10 DT) dinars chacune à souscrire en totalité et à verser intégralement.

✓ L'Assemblée Générale Extraordinaire a, par ailleurs, délégué tous pouvoirs au conseil d'administration de la banque pour réaliser cette augmentation.

✓ Le Conseil d'Administration de la banque réuni le 31 octobre 2017 a arrêté ainsi qu'il suit les conditions et les procédures de cette augmentation.

**1- Cette augmentation est réservée à tous les actionnaires de la banque** qu'ils soient propriétaires d'actions ordinaires ou d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

**2- Caractéristiques de l'augmentation**

✓ **Montant de l'augmentation** : (100.000.000 DT) afin de porter le capital de (160.000.000 DT) à (260.000.000 DT) et ce, par l'émission au pair de (10.000.000) d'actions nominatives nouvelles de dix (10 DT) dinars chacune à souscrire en totalité et à verser intégralement.

✓ **Valeur de l'émission** :

❖ Les actions nouvelles sont ordinaires. Elles sont émises au pair et sans prime d'émission. Elles doivent être souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

❖ La valeur nominale de chaque action émise est fixée à dix (10) dinars l'action.

✓ **Droit préférentiel de souscription** : La souscription est réservée exclusivement aux actionnaires de la banque propriétaires d'actions ordinaires ou d'actions à dividende propriétaire sans droit de vote. Elle pourra se faire à titre irréductible ou à titre réductible.

- Suite -

❖ **Souscription à titre irréductible** : elle est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison **de cinq (05) actions ordinaires nouvelles pour huit (08) actions anciennes ordinaires ou à dividende prioritaire sans droit de vote.**

Les actionnaires qui n'ont pas exercé dans les délais impartis leur droit préférentiel de souscription à la présente augmentation du capital, intégralement ou partiellement, sont réputés avoir renoncé définitivement et irrévocablement à l'exercice de ce droit en ce qui concerne le reliquat d'actions demeurées non souscrites.

Les rompus d'actions doivent être regroupés. Le droit préférentiel de souscription relatif à ces rompus doit être négocié entre les différents titulaires et distribués selon leur accord.

A défaut, ils sont considérés avoir renoncé, définitivement et irrévocablement, au droit préférentiel de souscription y afférent.

❖ **Souscription à titre réductible** : elle est réservée aux actionnaires qui ont exercé pleinement leur droit préférentiel de souscription dans la présente augmentation du capital et leur permet de souscrire à un nombre d'action additionnel dépassant celui auquel ils ont droit en vertu du droit préférentiel de souscription.

Cette souscription additionnelle porte sur les actions non souscrites intégralement ou partiellement par certains actionnaires ayant préféré ne pas exercer leur droit préférentiel de souscription à la présente augmentation du capital. Elle sera réalisée dans la limite du nombre disponible d'actions demeurées non souscrites et seront distribuées entre les différents souscripteurs à titre réductible et ce, au prorata du nombre d'actions détenues par chacun dans le capital et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas la totalité des actions à souscrire, les actions non souscrites seront distribuées entre les souscripteurs restants dans la limite de leurs demandes.

✓ **Délai de souscription** : Le délai de souscription est de quinze (15) jours qui commence à courir à partir de la date de parution au Journal Officiel de la République Tunisienne de la notice d'information relative à l'augmentation du capital. Les souscriptions peuvent être clôturées avant l'expiration de ce délai en cas de souscription intégrale.

✓ **Lieu de souscription et versement des fonds** : Les souscriptions seront recueillies au siège de QATAR NATIONAL BANK – TUNISIA (QNB) sis à la rue cité des sciences, centre urbain nord, P.B 320 – 1080 Tunis.

Les actions souscrites à titre réductible ou à titre irréductible doivent, sous peine de nullité de souscription, être totalement libérées au moment même de la souscription.

Les fonds provenant de la souscription doivent être versés au compte indisponible ouvert à QATAR NATIONAL BANK – TUNISIA (QNB) agence centrale N° 23000100000472703150.

Les fonds relatifs aux souscriptions des actions à titre réductible et qui n'ont pu être réalisées, seront remboursés aux différents souscripteurs des dites actions dans un délai de dix (10) jour suivant la clôture du délai de souscription et ce, sans intérêts.

✓ **Jouissance des actions nouvelles** : Les actions ordinaires nouvellement émises porteront jouissance à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

**AVIS DE SOCIETES**

**Augmentation de Capital annoncée  
sans recours à l'Appel Public à l'Épargne**

**Banque Tuniso-Koweitienne -Groupe BPCE-**

Siège social : 10 Bis avenue Mohamed V- -1001- Tunis

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque Tuniso-Koweitienne -Groupe BPCE- tenue le 7 Novembre 2017 a décidé d'augmenter le capital de la banque en numéraire d'un montant de 100.000.000 DT et de le porter ainsi de 100.000.000 DT à 200.000.000 DT et ce, par la création et l'émission de 1.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100DT.

Ces actions seront émises au pair et seront libérées intégralement à la souscription.

L'Assemblée a délégué, dans sa deuxième résolution, au Conseil d'Administration de la Banque, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, de procéder aux modifications corrélatives aux statuts de la Banque, de constater sa réalisation et d'une façon générale, de remplir les formalités nécessaires y afférentes et rendre définitive l'augmentation de capital décidée.

**Cette augmentation de capital est réservée exclusivement aux anciens actionnaires. La BTK n'aura pas recours, lors de cette augmentation, aux procédures et démarches de publicité prévues pour les opérations par appel public à l'épargne.**

**CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :**

- **Montant** : Le capital social sera augmenté de **100.000.000DT** (cent millions de dinars) et ce, par l'émission de 1.000.000 (un million) d'actions nouvelles d'une valeur nominale de 100DT (cent dinars) à souscrire en numéraire et à libérer totalement à la souscription.
- **Prix d'émission** : Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au pair, **soit 100DT** l'action sans prime d'émission, à libérer en totalité à la souscription.

**Droit préférentiel de souscription** : La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée uniquement aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel de la banque selon la parité **d'une (1) action nouvelle pour une (1) action ancienne.**

Les actionnaires peuvent souscrire à cette augmentation tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

- ✓ **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison **d'une (1) action nouvelle pour une (1) action ancienne.**

**A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires de droits de souscription bénéficieront d'un droit de souscription à titre réductible, en vue de la répartition des actions non

- Suite -

- ✓ absorbées par l'exercice du droit de souscription à titre irréductible. Cette répartition s'effectuera au prorata du nombre d'actions anciennes ou droits y afférents possédés par les souscripteurs, dans la limite de leurs demandes et sans attribution de fractions et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Chaque actionnaire pourra, s'il le désire, conformément aux dispositions de l'article 296 du Code des sociétés commerciales, renoncer individuellement à son droit préférentiel de souscription.

Si les souscriptions à titre irréductible et réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra répartir librement les actions non souscrites, totalement ou partiellement. Elles ne pourront néanmoins, en aucun cas, être offertes au public.

Le Conseil d'Administration pourra limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues à la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation. Il pourra utiliser dans l'ordre qu'il déterminera les facultés prévues ci-dessus ou l'une d'elles seulement.

L'augmentation de capital ne sera pas réalisée, lorsqu'après l'exercice de ces facultés, le montant des souscriptions reçues n'atteint pas la totalité de l'augmentation de capital ou les trois quarts de cette augmentation.

- **Jouissance** : Les 1.000.000 (un million) d'actions nouvelles émises sont soumises à toutes les dispositions statutaires et seront assimilées aux actions anciennes et **jouiront des mêmes droits à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital**, après la libération de ladite augmentation de capital en numéraire et la publication de la notice conséquente au JORT et aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la BVMT.
- **Période de souscription** : Conformément aux dispositions de l'article 301 du Code des sociétés commerciales, **les actionnaires disposeront d'un délai de quinze jours à compter de la publication de la notice d'information au Journal Officiel de la République de Tunisie, pour exercer leur droit préférentiel de souscription**. Ce droit de souscription sera librement négociable pendant toute la durée de la souscription.
- **Lieu des souscriptions et des versements** : Les souscriptions et les versements seront reçus au siège social de la Banque Tunis-Koweitienne (BTK), Avenue Mohamed V -1001 Tunis - Tunisie.  
Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible réservé à l'augmentation de capital en numéraire de la Banque Tuniso-Koweitienne (BTK) ouvert à l'agence centrale BTK -Avenue Mohamed V-1001 TUNIS, sous le numéro **20 00000000 00340000 18**.

**AVIS DE SOCIETES**

**Augmentation de capital réalisée**

**Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT-**

Siège social : Avenue 23 janvier -BP 19- 5080 Teboulba -Tunisie-

La Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que l'augmentation de son capital social en numéraire d'un montant de **5 920 000 dinars** et réservée aux sociétés « MCSR », « GMC » et « ACN », telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juillet 2017 (objet de la notice d'information parue au Bulletin Officiel du CMF n°5436 du 07 septembre 2017), a été réalisée et ce, par l'émission de 5 920 000 actions nouvelles, souscrites en numéraire au prix de 1,250 dinars l'action (soit 1,000 dinar de nominal et 0,250 dinar de prime d'émission).

Les actions nouvelles émises en numéraire ont été souscrites et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social de la SOPAT est ainsi porté à **27 861 250 dinars**, divisé en **27 861 250 actions** de nominal (01) **un dinar** chacune et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

AVIS DE SOCIETES

استدعاء للجلسة العامة العادية

الشركة التونسية لصناعة الحديد  
الفلولاذ

مقرها الاجتماعي : المعمل - طريق تونس كلم 3 - 7050 منزل بورقيبة

يتشرف رئيس مجلس إدارة الشركة التونسية لصناعة الحديد "الفلولاذ" شركة حفية الاسم رأس مالها 53 339 520 ديناراً، باستدعاء السادة المساهمين في الشركة لحضور اجتماع الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الاثنين 11 ديسمبر 2017 على الساعة التاسعة والنصف صباحاً بتزل جولدن توليب المشتل، شارع أولاد حفوز، العمران تونس و ذلك قصد التداول في جدول الأعمال التالي :

1. تلاوة تقرير مجلس الإدارة للسنة المالية 2016 و المصادقة عليه،
2. تلاوة التقرير العام و التقرير الخاص لمراقبي الحسابات للسنة المالية 2016،
3. المصادقة على القوائم المالية لسنة 2016 و إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة،
4. تخصيص نتائج السنة المالية 2016،
5. المصادقة على إضافة عضو جديد لمجلس إدارة الشركة،
6. تسمية مراقب حسابات،

و ليكن في علم السادة المساهمين أنه بإمكانهم الإطلاع بالمقر الاجتماعي للشركة ( المصنع ) ابتداء من صدور هذا الإعلان بالرائد الرسمي على الوثائق التالية :

- القانون الأساسي للشركة
- القوائم المالية لسنة 2016
- قائمة المساهمين في الشركة
- مشروع اللوائح التي ستعرض على الجلسة العامة.

**AVIS DE SOCIETES**

استدعاء للجلسة العامة الخارقة للعادة

الشركة التونسية لصناعة الحديد  
الفلوآذ  
مقرها الاجتماعي : المعمل - طريق تونس كلم 3 - 7050 منزل بورقيبة

يتشرف رئيس مجلس إدارة الشركة التونسية لصناعة الحديد "الفلوآذ" شركة حقيية الاسم رأس مالها 53 339 520 ديناراً،

باستدعاء السادة المساهمين في الشركة لحضور اجتماع الجلسة العامة الخارقة للعادة التي ستعقد يوم **الاثنين 11 ديسمبر 2017**

على الساعة الحادية عشر صباحاً بتزل جولدن توليب المشتل، شارع أولاد حفوز، العمران تونس و ذلك قصد التداول في جدول

الأعمال التالي :

● المصادقة على مواصلة نشاط الشركة طبقاً للفصل 388 من مجلة الشركات التجارية.

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**Tunisie Factoring S.A.**

**Siège social** : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – 1082 Tunis Mahrajène

Messieurs les actionnaires de Tunisie Factoring sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire le 11 Décembre 2017 à 11 Heures, à son siège social sis au Centre urbain Nord -Av. Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'Administration sur le projet de fusion ;
- Approbation du traité de fusion absorption de « Tunisie Factoring » par « Tunisie Leasing »
- Dissolution anticipée de la société ;
- Délégation de pouvoirs

Tous les documents relatifs à cette opération sont disponibles au siège de la société.



**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**Tunisie Leasing**

**Siège social** : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1002 Tunis

Le conseil d'administration de TUNISIE LEASING réuni le jeudi 5 octobre 2017 a décidé de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire, le mardi 12 décembre 2017 à 11 h 00 au siège de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur le projet de fusion-absorption de Tunisie Factoring.
- 2) Approbation du Projet du traité de fusion entre la société Tunisie Leasing et la société Tunisie Factoring prévoyant l'absorption de la seconde par la première ; en conséquence, approbation des apports, de leur évaluation et de leur rémunération.
- 3) Affectation du Boni de fusion.
- 4) Délégation de pouvoirs.

---

2017 - AS - 5414

---

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**UNION DE FACTORING  
- UNIFACTOR -**

Siège Social : Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Union de Factoring "**UNIFACTOR**" sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire le Mercredi 6 Décembre 2017 à partir de 11 Heures au siège de la Société sis à Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Modification des statuts.

---

2017 - AS - 5405

**AVIS DE SOCIETES**

**Projet de résolutions AGE**

**Tunisie Factoring S.A.**

**Siège social :** Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – 1082 Tunis Mahrajène

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en date du 11 décembre 2017.

**1<sup>ERE</sup> RESOLUTION :**

L'assemblée générale extraordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, reconnaît avoir pris entière connaissance du projet de traité de fusion, signé le ..... avec la société « TUNISIE LEASING », société anonyme au capital de D : 45.000.000, dont le siège social est à Tunis, Avenue Hédi Karray – Centre urbain nord de Tunis, immatriculée au registre du commerce de Tunis sous le n° B134091997, aux termes duquel la société « TF » fait apport à titre de fusion, à la société « TUNISIE LEASING », de la totalité de son patrimoine, moyennant la prise en charge par la société absorbante de l'intégralité du passif de la société « TF », ainsi que les frais entraînés par la dissolution de celle-ci.

Elle prend acte de ce que « TUNISIE LEASING » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la société « TUNISIE FACTORING », qu'elle renonce de ce fait à exercer des droits d'attribution de ses propres actions et qu'il n'y a pas lieu à créer des actions en rémunération des actifs nets apportés.

Elle approuve le traité de fusion ainsi que la fusion qu'il prévoit et l'apport qui y est convenu.

Cette résolution est adoptée à .....

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale décide qu'à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire de la société « TUNISIE LEASING » qui constatera la réalisation des apports effectués au titre de la fusion, la société « TUNISIE FACTORING » se trouvera dissoute de plein droit.

L'assemblée décide qu'il ne sera procédé à aucune opération de liquidation de la société « TUNISIE FACTORING », étant donné que la totalité du passif de cette société sera transmise à la société « TUNISIE LEASING ».

Elle déclare que la réalisation de la fusion et l'approbation des comptes de l'exercice 2017 par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société « TUNISIE LEASING » vaudra quitus au conseil d'administration de la société « TUNISIE FACTORING » pour la période s'étendant du dernier bilan approuvé à la date de dissolution.

Cette résolution est adoptée à .....

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'assemblée donne pouvoirs à Monsieur Mohamed BOURAOUI, à l'effet de poursuivre la réalisation définitive de l'apport et de la fusion et, notamment, de signer tout acte et d'accomplir toutes les démarches et formalités, ainsi que de déléguer tout ou partie des présents pouvoirs. Aux effets ci-dessus, signer toutes pièces, tout acte et documents, élire domicile et faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette résolution est adoptée à .....

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire, pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Cette résolution est adoptée à .....

**AVIS DE SOCIETES**

**Projet de résolutions AGE**

**Tunisie Leasing**

**Siège social** : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en date du 12 décembre 2017.

***PREMIERE RESOLUTION***

L'Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée à l'effet de statuer sur le projet de traité de fusion signé le 12 Octobre 2017, avec la société TUNISIE FACTORING, société anonyme au capital de D : 10.000.000, dont le siège social est à l'avenue Hédi Karray – Centre Urbain Nord de Tunis, immatriculée au registre du commerce de Tunis sous le n° B153881999, aux termes duquel cette société ferait apport à titre de fusion de la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société TUNISIE LEASING, reconnaît avoir entendu la lecture :

- Du rapport du Conseil d'Administration.
- Du projet de traité de fusion.

Cette résolution est adoptée à .....

***DEUXIEME RESOLUTION***

L'Assemblée Générale Extraordinaire ayant pleine et entière connaissance du projet de traité de fusion, l'approuve purement et simplement et, en conséquence et sous réserves de l'obtention des accords des autorités compétentes :

- Décide la fusion par voie d'absorption de la société TUNISIE FACTORING par la société TUNISIE LEASING.
- Approuve la date d'effet pour établir les conditions de la fusion, au 31 décembre 2016 ;
- Approuve les apports effectués par la société TUNISIE FACTORING à titre de fusion ainsi que l'évaluation qui en a été faite.
- Approuve la rémunération de ces apports, selon un rapport d'échange de trente-deux (32) actions de la société TUNISIE LEASING, contre vingt-cinq (25) actions de la société TUNISIE FACTORING.
- Prend acte de ce que TUNISIE LEASING est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la société TUNISIE FACTORING, qu'elle renonce de ce fait à exercer des droits d'attribution de ses propres actions et qu'il n'y a pas lieu à créer des actions en rémunération des actifs nets apportés.
- Prend acte de ce que l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société TUNISIE FACTORING tenue le 11 Décembre 2017 a décidé la présente fusion ;
- Constate ainsi que les conditions auxquelles était subordonnée la fusion, à l'exception des autorisations de la fusion par La Banque Centrale de Tunisie et par le Conseil du Marché Financier, sont réalisées et, par conséquent, décide que la fusion de la société TUNISIE LEASING et de la société TUNISIE FACTORING sera définitive à l'obtention des dites autorisations.

Cette dernière société sera de ce fait dissoute à ce moment-là.

Cette résolution est adoptée à .....

- Suite -

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire constate que, par la décision prise dans la résolution qui précède, le capital de la société demeure inchangé et décide de maintenir l'article 6 des statuts tel qu'il est.

Cette résolution est adoptée à .....

**QUATRIEME RESOLUTION**

La différence entre la valeur nette des biens apportés (25.258.793 DT), et le montant de la participation de TUNISIE LEASING au capital de TUNISIE FACTORING (11.087.997 DT), soit 14.170.796 DT sera inscrite à un compte intitulé « boni de fusion » au niveau des capitaux propres.

Cette résolution est adoptée à .....

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne au Directeur Général, les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution des décisions prises ci-dessus et pour faire établir tous actes réitératifs, confirmatifs, et autres, prendre, en tant que de besoin, toutes dispositions d'ordre comptable ou fiscal consécutives à l'apport – fusion et généralement faire ce qui sera nécessaire.

Cette résolution est adoptée à .....

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à .....

**AVIS DE SOCIETES**

**Informations Post AGE**

**LA SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »**  
Siege Social: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage –

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 novembre 2017, la Société d'Articles Hygiéniques « SAH » publie ci-dessous les résolutions adoptées :

**PREMIERE RESOLUTION :**

Faisant suite au changement de la date d'attribution des actions gratuites prévue et annoncée initialement pour le 05/07/2017, mais concrétiser réellement le 07/07/2017, et suite à un engagement d'approbation pris auprès du Conseil du Marché Financier CMF, l'Assemblée Générale Extraordinaire approuve sans aucune réserve ledit changement.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à **L'unanimité**

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation de capital de la société SAH et destiné à l'Assemblée Générale Extraordinaire, décide d'approuver le dit rapport dans son intégralité et dans tous ses détails sans aucune réserve.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à **L'unanimité**

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société d'Articles Hygiéniques « SAH » d'un montant de *Trois Millions Cinq Cent Cinquante Cinq Mille 656 (3 555 656) Dinars* pour le porter de Quarante Neuf Millions Sept Cent Soixante Dix-neuf Mille Cent Quatre vingt Six (49 779 186) Dinars à Cinquante Trois Millions Trois Cent Trente Quatre Mille Huit Cent Quarante Deux (53 334 842) Dinars.

Cette augmentation de capital sera faite par incorporation de réserves et ce par l'émission de *Trois Millions Cinq Cent Cinquante Cinq Mille 656 (3 555 656) Actions nouvelles gratuites*, d'une valeur nominale de Un (01) Dinar chacune à raison d'une (01) action nouvelle pour Quatorze (14) actions anciennes avec 02 rompus.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à **L'unanimité**

- Suite -

#### **QUATRIEME RESOLUTION :**

Après discussions, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide que :

- ✓ Les 3 555 656 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.
- ✓ Les 3 555 656 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- ✓ La société procédera à l'acquisition et à l'annulation des 02 droits d'attribution rompus.
- ✓ Les droits d'attribution seront détachés et négociables en Bourse à partir du 13/12/2017.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à **L'unanimité**

#### **CINQUIEME RESOLUTION :**

Sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital ci-dessus mentionnée, L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 6 des Statuts comme suit :

##### **Article (6) nouveau : Capital social:**

« Le Capital Social est fixé à Cinquante Trois Millions Trois Cent Trente Quatre Mille Huit Cent Quarante Deux (53 334 842) Dinars divisé en Cinquante Trois Millions Trois Cent Trente Quatre Mille Huit Cent Quarante Deux (53 334 842) action de Un (01) Dinar chacune, numérotée de 1 à (53.334.842), souscrites en numéraire et libérées en totalité».

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à **L'unanimité**

#### **SIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en constater la réalisation, de procéder à la modification corrélative des statuts et d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la loi et les Statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à **L'unanimité**

## AVIS

## COURBE DES TAUX DU 29 NOVEMBRE 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,303%		
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,333%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,500%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,577%	999,491
TN0008003493	BTC 13 semaines 23/01/2018	5,625%		
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,631%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,657%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018		5,757%	
TN0008003469	BTC 52 semaines 25/09/2018		5,845%	
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,860%	996,858
TN0008003527	BTC 52 semaines 20/11/2018	5,895%		
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,910%	942,566
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,979%	993,946
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,233%	985,040
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,418%	976,376
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,486%	979,548
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,601%		981,070
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,704%	974,587
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,742%	1 005,355
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,782%	953,358
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		6,886%	960,815
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"		6,913%	958,581
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		6,964%	954,567
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,003%	951,164
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,041%	947,518
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"		7,340%	936,618
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,433%	927,956
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,504%		940,305
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,585%	937,402
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	7,913%		964,245

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	170,317	170,335		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	115,338	115,350		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	98,635	98,646		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	-	100,813	100,826		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
5 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	15,193	15,195		
6 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	111,056	111,069		
7 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ****	CGF	25/02/08	1,057	1,094	1,094		
8 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	-	100,252	100,258		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
9 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,560	1,562		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
10 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	41,434	41,437		
11 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	56,043	56,049		
12 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	119,023	119,088		
13 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	113,972	114,056		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
14 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	02/04/08	129,579	140,406	140,298		
15 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	02/04/08	486,475	521,213	520,829		
16 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	117,800	117,506		
17 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	126,179	126,050		
18 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	136,900	136,775		
19 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	118,753	118,454		
20 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	107,945	107,931		
21 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	157,211	156,845		
22 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	93,420	93,668		
23 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	98,739	98,773		
24 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	149,977	150,284		
25 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	133,101	133,417		
26 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	102,950	103,586		
27 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	103,820	104,116		
28 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	21,168	21,141		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
29 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	05/02/04	2197,158	2302,730	2304,611		
30 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En liquidation	En liquidation		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	119,367	119,098		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	153,037	153,385		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	161,401	162,547		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	16,683	16,700		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2017 ***	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5228,879	En liquidation	En liquidation		
36 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5119,747	5231,964	5210,815		
37 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,647	2,639		
38 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,301	2,296		
39 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,225	1,223		
40 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,105	1,106		
41 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,113	1,114		
42 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,109	1,110		
43 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	117,248	117,279		
44 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,654	119,642		
45 FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	-	1004,856	1002,364		
46 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	-	10,519	10,595		
47 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	-	10,000	10,016		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
48 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	107,817	107,829
49 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	102,791	102,802
50 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	104,905	104,916
51 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	102,143	102,155
52 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,59	104,300	103,947	103,961
53 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	106,910	106,921
54 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	104,416	104,429
55 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	101,520	101,529
56 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	103,323	103,331
57 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,01	102,631	101,970	101,982
58 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	103,926	103,937
59 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,651	103,160	103,170
60 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	106,596	106,609
61 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	104,734	104,744
62 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	103,685	103,696
63 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,662	102,415	102,426
64 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	103,933	103,941
65 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	102,509	102,522
66 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	103,657	103,669
67 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	105,025	105,035
68 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	102,628	102,640
69 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	102,688	102,698
70 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	105,009	105,029
71 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	102,141	102,161
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
72 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,592	10,593
73 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	103,441	103,452
74 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	103,868	103,881
75 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	104,643	104,653
76 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,406	10,407



## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
72	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,592	10,593
73	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	103,441	103,452
74	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	103,868	103,881
75	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	104,643	104,653
76	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,406	10,407
SICAV MIXTES								
77	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,88	56,422	56,585
78	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En liquidation	En liquidation
79	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1435,194	En liquidation	En liquidation
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	100,019	99,845
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,56	17,129	17,631	17,643
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	292,755	293,225
83	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	30,096	30,061
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2327,393	2308,287	2310,355
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,707	71,663
86	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	54,996	54,997
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	105,814	106,233
88	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	92,387	92,919
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,25	10,916	10,680	10,691
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,275	11,301
91	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	13,996	14,035
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,440	12,489
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,855	13,889
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	12,237	12,257
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,45	148,736	148,653
96	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	141,451	141,374
97	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	8,893	8,919
98	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	103,164	102,990
99	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	85,578	85,272
100	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	87,252	86,808
101	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	95,674	95,829
102	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	98,555	99,109
103	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	94,520	94,419
104	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	10,156	10,151
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En liquidation	En liquidation
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	103,116	104,075
107	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	150,572	151,545
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	107,168	107,131
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	104,107	104,259
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	203,467	203,116
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	185,106	185,486
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	158,127	158,397
113	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,656	21,436
114	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	133,418	134,895
115	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	114,802	116,527
116	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8930,614	8874,024	8805,069
117	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	En liquidation	En liquidation
118	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	78,768	78,460
119	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	984,541	987,677
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5543,606	5541,486
121	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4950,236	4970,713
122	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	-	101,256	101,370
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
123	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	111,650	111,664
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
124	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	En liquidation	En liquidation
125	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10178,478	10881,200	10955,002

\* FCP en liquidation anticipée

\*\* SICAV en liquidation anticipée

\*\*\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

\*\*\*\* VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénomé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénomée AXIS CAPITAL GESTION

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.org.tn  
 Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'ouverture au public des fonds « FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR » et « FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Noura Aiana	71 810 750
37. Société Anonyme Carthage Médical –SA Carthage MED-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
42. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
43. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844

59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
99. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Mol, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

24	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
30	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
33	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis



54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP UNIVERS AMBITION CEA (4)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (4)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS QUIETUDE 2017(3)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEoudienne D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
75	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
78	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
86	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
91	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
92	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
93	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
95	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
96	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
97	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
98	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
100	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
101	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) FCP en liquidation anticipée

(5) Initialement dénommée « AXIS CAPITAL GESTION »

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis

24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 <sup>ème</sup> étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
28	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
29	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
31	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
32	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
33	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
36	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 <sup>ème</sup> étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
37	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## AVIS DE SOCIETES

### ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

#### SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE

Siège social : Fondouk Choucha -2013 Ben Arous

La société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT publie, ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes M. LOTFI HAMMI.

#### BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2017

##### ACTIFS

ACTIFS	Notes	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>				
Immobilisations incorporelles		386 640	386 640	386 640
Amortissements		-385 007	-374 463	-380 369
	1	<u>1 633</u>	<u>12 176</u>	<u>6 271</u>
Immobilisations corporelles		62 345 431	62 028 657	62 121 262
Amortissements		-52 801 543	-50 590 934	-51 715 677
	1	<u>9 543 888</u>	<u>11 437 723</u>	<u>10 405 584</u>
Immobilisations financières		6 369 562	6 395 709	6 234 562
provisions		-2 933 871	-3 396 305	-3 105 909
	2	<u>3 435 691</u>	<u>2 999 404</u>	<u>3 128 652</u>
<b><u>Total des actifs immobilisés</u></b>		<b>12 981 212</b>	<b>14 449 303</b>	<b>13 540 507</b>
<b><u>Total des actifs non courants</u></b>		<b>12 981 212</b>	<b>14 449 303</b>	<b>13 540 507</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>				
Stocks		19 472 195	19 136 365	20 723 696
Provisions		-616 451	-587 676	-663 972
	3	<u>18 855 744</u>	<u>18 548 689</u>	<u>20 059 724</u>
Clients et comptes rattachés		8 831 629	16 004 402	14 586 603
Provisions		-777 039	-528 490	-749 376
	4	<u>8 054 590</u>	<u>15 475 912</u>	<u>13 837 227</u>
Autres actifs courants	5	2 116 771	1 651 530	1 647 442
Autres actifs financiers	6	873 390	1 054 915	898 271
Provisions		-45 859	-122 901	-45 859
Liquidités et équivalents de liquidités	7	224 565	86 818	182 076
<b><u>Total des actifs courants</u></b>		<b>30 079 201</b>	<b>36 694 963</b>	<b>36 578 881</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>43 060 413</b>	<b>51 144 266</b>	<b>50 119 389</b>

**BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2017**  
**CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>				
Capital Social		9 000 000	9 000 000	9 000 000
Réserves		18 120 768	18 120 768	18 120 768
Résultats reportés		-13 656 793	-9 887 455	-9 887 455
Autres capitaux propres		1 679 599	1 834 389	1 754 563
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>15 143 574</b>	<b>19 067 701</b>	<b>18 987 876</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>-5 022 539</b>	<b>-2 536 202</b>	<b>-3 769 338</b>
<b>Capitaux Propres</b>	<b>8</b>	<b>10 121 035</b>	<b>16 531 500</b>	<b>15 218 538</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>				
<b><u>Passifs non courants</u></b>				
Provisions pour risques et charges		1 234 993	959 009	789 201
Emprunts		1 250 000	2 250 000	1 250 000
Compte courant actionnaires		6 000 000	6 000 000	6 000 000
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>9</b>	<b>8 484 993</b>	<b>9 209 009</b>	<b>8 039 201</b>
<b><u>Passifs courants</u></b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>10</b>	12 732 042	13 062 403	14 849 139
Autres passifs courants	<b>11</b>	3 421 966	3 437 584	3 824 002
Autres passifs financiers	<b>12</b>	5 505 189	5 611 613	6 010 179
Découvert bancaire	<b>13</b>	2 795 188	3 292 158	2 178 330
<b>Total des passifs courants</b>		<b>24 454 385</b>	<b>25 403 758</b>	<b>26 861 650</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>32 939 378</b>	<b>34 612 767</b>	<b>34 900 851</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>43 060 413</b>	<b>51 144 266</b>	<b>50 119 389</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**PERIODE CLOSE AU 30 JUIN 2017**

ELEMENTS DE RESULTAT	NOTES	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<b>Produits d'exploitation</b>				
Ventes publics		7 262 841	8 268 586	15 850 751
Ventes hôpitaux		8 947 401	10 146 640	23 878 008
Ventes à l'export		105 855	485 957	1 046 444
Autres produits d'exploitation		577 249	852 919	1 878 713
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>14</b>	<b>16 893 346</b>	<b>19 754 102</b>	<b>42 653 916</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Variation des stocks des produits finis et semi finis		1 289 377	-483 481	-1 634 199
Achat d'approvisionnements consommés	<b>15</b>	8 738 929	10 291 169	21 390 022
Charges de personnel	<b>16</b>	8 589 679	9 206 748	19 005 982
Dotation aux amortissements	<b>17</b>	1 090 503	1 177 717	2 308 366
Dotation aux provisions	<b>17</b>	422 990	161 131	379 300
Autres charges d'exploitation	<b>18</b>	815 691	1 018 913	3 140 627
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>20 947 169</b>	<b>21 372 198</b>	<b>44 590 098</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-4 053 823</b>	<b>-1 618 095</b>	<b>-1 936 183</b>
Charges financières nettes	<b>19</b>	-1 080 459	-1 107 835	-2 359 273
Produits des placements	<b>20</b>	2 150	2 864	16 876
Autres gains ordinaires	<b>21</b>	25 560	12 154	112 192
Reprise sur provisions	<b>22</b>	172 039	239 759	618 808
Autres pertes ordinaires	<b>23</b>	-51 506	-23 631	-130 339
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>-4 986 039</b>	<b>-2 494 785</b>	<b>-3 677 920</b>
Impôt sur les bénéfices	<b>24</b>	-36 500	-41 417	-89 919
Contribution conjecturale		<b>0</b>	<b>0</b>	-1 500
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>-5 022 539</b>	<b>-2 536 202</b>	<b>-3 769 338</b>
<b>Modification comptable</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>-5 022 539</b>	<b>-2 536 202</b>	<b>-3 769 338</b>



**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**PERIODE CLOSE AU 30 JUIN 2017**

ELEMENTS	NOTE	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<b>A- FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>				
Résultat net		-5 022 539	-2 536 202	-3 769 338
Modification comptable		0	0	0
<b>Résultat net après modification comptable</b>		<b>-5 022 539</b>	<b>-2 536 202</b>	<b>-3 769 338</b>
<b>Ajustement pour :</b>				
Variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		20 694	0	19 652
Amortissements		1 090 503	1 177 717	2 308 366
Provisions		422 990	240 418	379 300
Provisions pour départ à la retraite	25	73 876	173 234	0
Reprise sur Provisions	26	-242 970	-319 046	-524 939
Quotepart matériel subventionné		-4 154	-4 154	-8 308
Plus-value sur cessions d'immobilisations		0	-8 000	-8 000
Intérêts courus		-4 990	4 765	49 351
<b>Variation des:</b>				
Stocks		1 251 501	63 761	-1 523 570
Créances clients		5 754 974	-180 098	1 237 702
Autres actifs courants		-469 328	906 153	910 421
Autres actifs financiers		-97 345	-138 463	75 758
Fournisseurs		-2 117 097	1 536 864	3 035 359
Autres dettes		-402 036	-970 537	-295 879
<b>FLUX DE TRESORERIE AFFECTES A L'EXPLOITATION (A)</b>		<b>254 080</b>	<b>-53 589</b>	<b>1 885 875</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>				
Décaissements affectés à l'acq. d'im. incorp. et corporelles		-224 170	-141 064	-233 669
Encaissements suite à la cession d'immobilisations corporelles		0	8 000	8 000
Décaissements nets prêts fonds social		-122 500	-87 500	-234 942
Encaissements nets prêts fonds social		122 226	94 904	315 352
Décaissements affectés c à l'acq d'immob financières		-12 500	-12 500	-25 000
<b>FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVEST. (B)</b>		<b>-236 944</b>	<b>-138 160</b>	<b>-170 258</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>				
Encaissements fonds social	27	24 911	54 278	110 134
Décaissements fonds social		-95 722	-130 181	-261 709
Encaissement des emprunts		0	0	0
Remboursement des emprunts		-500 000	-772 492	-1 375 449
<b>FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES DE FIN. (C)</b>		<b>-570 811</b>	<b>-848 395</b>	<b>-1 527 024</b>
<b>Incidences des variations des taux de change sur les liquidités (D)</b>		<b>-20 694</b>	<b>0</b>	<b>-19 652</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C+D)</b>		<b>-574 369</b>	<b>-1 040 144</b>	<b>168 942</b>
<b>TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE</b>		<b>-1 996 255</b>	<b>-2 165 196</b>	<b>-2 165 196</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>		<b>-2 570 623</b>	<b>-3 205 340</b>	<b>-1 996 255</b>

# **PRESENTATION DE LA S.I.PHA.T, DES PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES**

## **I - Présentation de la S.I.PHA.T**

### **1. Création**

La Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie « S.I.PHA.T » est une société anonyme de droit tunisien constituée en avril 1989 suite à la restructuration de la Pharmacie Centrale de Tunisie.

En mai 2001, la S.I.PHA.T a ouvert son capital à l'épargne publique.

Son siège social est situé à 2013 Fondouk-Choucha – Ben Arous.

### **2. Objet**

La S.I.PHA.T a pour objet la production et la vente des produits pharmaceutiques à usage humain.

### **3. Les faits marquants du premier semestre de l'exercice 2017**

#### **3.1 Distribution des Dividendes**

La société n'a pas distribué de dividendes à ses actionnaires au cours du premier semestre 2017.

#### **3.2 Investissements:**

Le volume des investissements de la S.I.PHA.T durant le premier semestre 2017 est de **224.170** dinars pour divers matériels et équipements.

#### **3.3 Exploitation:**

- Diminution des ventes d'export sur l'Algérie (pour changement de réglementation) et sur la Lybie (pour des considérations de solvabilité).
- Augmentation du coût de change du dinar pour atteindre la somme 554.509 dinars.

## **II Principes et Méthodes Comptables Appliqués**

Les comptes de la S.I.PHA.T sont établis conformément aux principes et normes comptables prescrits par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 promulguant le Système Comptable des Entreprises et fixant les conditions et les modalités de son application.

Les conventions et les méthodes comptables les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes se résument comme suit :

### **1) Conventions Comptables de Base**

Les conventions comptables de base retenues pour la préparation des états financiers sont les suivantes :

- La continuité de l'exploitation
- L'unité monétaire
- La permanence des méthodes
- L'objectivité
- La périodicité
- Le rattachement des charges et des produits
- L'importance relative
- La prudence
- La réalisation du revenu
- La non compensation
- Le coût historique

## 2) Les Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors TVA récupérable, elles sont amorties linéairement à compter du mois de leur mise en service selon les taux suivants :

Immobilisation	Apport PCT	Acquisition SIPHAT
Logiciels informatiques	5%	33.33%
Constructions	12.5%	2.5%
Matériels et équipements	12.5%	10%
Matériels et outillages	12.5%	10%
Matériels de transport	12.5%	10%
Agencements, aménagements et installations	12.5%	10%
Mobiliers et matériels de bureau	12.5%	10%

## 3) Les titres de participations

Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins values font l'objet de provisions pour dépréciation de titres de participations.

## 4) Les stocks

Les stocks de la S.I.PHA.T se décomposent comme suit :

- Matières premières
- Articles de conditionnement (ACE)
- Pièces de rechange
- Matières consommables
- Produits finis
- Produits semi-finis.

Les stocks de matières premières, articles de conditionnement (ACE), pièces de rechanges et matières consommables sont évaluées à leur coût d'achat moyen pondéré hors taxes récupérables, déterminé à la date d'arrêté des états financiers.

Le coût d'achat est composé du prix d'achat au cours du jour de comptabilisation de la facture augmenté des droits de douane, des frais de transport, d'assurance, de transit et de fret.

Les stocks de produits finis sont valorisés à la valeur minimale entre le coût de production et la valeur de réalisation nette.

Les stocks des produits semi-finis sont valorisés au coût de revient relatif à chaque stade de fabrication.

Les produits en cours de production sont valorisés au coût de revient relatif à chaque stade de fabrication. Pour les encours dont les produits finis sont déficitaires, ils sont valorisés à leurs coûts de production diminués de la perte proportionnellement à leur stade d'avancement.

Signalons que les stocks de la S.I.PHA.T sont traités comptablement selon la méthode de l'inventaire intermittent qui consiste à faire figurer les stocks sur la base de l'inventaire physique à la date d'arrêté des états financiers.

#### **5) Les dettes et créances en monnaies étrangères**

Les dettes et créances en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération auxquelles elles se rapportent. Ces dettes et créances sont actualisées en fonction du cours de change en vigueur à la date d'arrêté des états financiers.

Les pertes et gains constatés lors de règlement des créances et des dettes en monnaies étrangères ou leurs actualisations sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice et inscrits parmi les charges financières nettes.

## Notes aux Etats financiers Arrêtés au 30 Juin 2017

### 1 - Immobilisations

Immobilisations	Valeurs brutes au 31/12/16	Acquisitions 1 er semestre 2017	Cessions 1 er semestre 2017	Valeurs brutes au 30/06/17	Amortissem ents au 31/12/16	Dotations 1 er semestre 2017	Cessions 1 er semestre 2017	Amortissements au 30/06/17	Valeurs nettes au 30/06/17
<b>01- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>									
Logiciels	386 640	0		386 640	380 369	4 638		385 007	1 633
<b>TOTAL IMMO. INCORP</b>	<b>386 640</b>			<b>386 640</b>	<b>380 369</b>	<b>4 638</b>		<b>385 007</b>	<b>1 633</b>
<b>02- IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>									
Terrains	531 887			531 887					531 887
Constructions	7 750 692			7 750 692	6 413 597	36 407		6 450 004	1 300 688
Agenc. Aménag. et Installations	14 245 300	15 631		14 260 931	11 168 465	424 834		11 593 299	2 667 632
Matériel de transport	803 791			803 791	803 791			803 791	
Matériel d'équipements	33 906 726			33 906 726	29 721 699	514 417		30 236 116	3 670 610
Matériel et outillage	2 420 006	206 505		2 626 511	1 708 527	77 799		1 786 326	840 185
Autres immob. corporelles	2 114 154	2 034		2 116 188	1 899 598	32 409		1 932 007	184 182
Immob. corporelles en cours	348 706			348 706					348 706
<b>TOTAL IMMO. CORP.</b>	<b>62 121 262</b>	<b>224 170</b>		<b>62 345 432</b>	<b>51 715 677</b>	<b>1 085 866</b>		<b>52 801 543</b>	<b>9 543 889</b>
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>62 507 902</b>	<b>224 170</b>		<b>62 732 072</b>	<b>52 096 046</b>	<b>1 090 503</b>		<b>53 186 549</b>	<b>9 545 522</b>

## 2 - Immobilisations Financières

Les immobilisations financières, s'élèvent au 30 juin 2017 à **3.435.691DT** contre **2.999.404DT** au 30 juin 2016, soit une augmentation de **436.287 DT**.

La ventilation des immobilisations financières se présente comme suit :

<b>Eléments</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variation</b>
PARTICIPATION S A I PH	3 625 975	3 625 975	3 625 975	
(-)Provisions	-2 451 350	-2 772 028	-2 451 350	320 678
PARTICIPATION LAB PFIZER	405 000	405 000	405 000	
PARTICIPATION PIERRE FABRE	525 000	525 000	525 000	
(-)Provisions	-352 961	-525 000	-525 000	172 039
PART POLE T SIDI THABET	100 000	75 000	87 500	25 000
Fonds social	1 706 993	1 758 140	1 584 493	-51 147
(-)Provisions	-129 559	-99 277	-129 559	-30 282
Dépôts et cautionnement	6 594	6 594	6 594	
<b>Total des valeurs brutes</b>	<b>6 369 562</b>	<b>6 395 709</b>	<b>6 234 562</b>	<b>-26 147</b>
<b>Total des provisions</b>	<b>-2 933 871</b>	<b>-3 396 305</b>	<b>-3 105 909</b>	<b>462 434</b>
<b>Valeurs comptables nettes</b>	<b>3 435 691</b>	<b>2 999 404</b>	<b>3 128 652</b>	<b>436 287</b>

## 3 - Stocks

La valeur des stocks de la SIPHAT est passée de **18.548.689 DT** au 30 juin 2016 à **18.855.744 DT** au 30 juin 2017, enregistrant ainsi une augmentation de **307.053 DT**.

La ventilation des stocks se présente comme suit :

<b>Eléments</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variation</b>
Matières premières	6 244 481	6 496 034	7 004 593	-251 553
Articles de conditionnement et d'emballages	5 395 266	4 720 096	4 598 458	675 170
Matière Consommables	185 812	104 837	218 297	80 975
Pièces de rechange	732 827	760 894	768 778	-28 067
Stocks produits finis	1 660 748	2 277 848	1 846 653	-617 100
Stocks semi-finis	5 171 929	4 693 489	6 275 402	478 440
Stocks divers	81 131	83 168	11 515	-2 037
<b>Valeur comptable brute</b>	<b>19 472 195</b>	<b>19 136 365</b>	<b>20 723 696</b>	<b>335 829</b>
<b>(-) PROVISIONS</b>	<b>-616 451</b>	<b>-587 676</b>	<b>-663 972</b>	<b>-28 775</b>
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>18 855 744</b>	<b>18 548 689</b>	<b>20 059 724</b>	<b>307 053</b>

#### 4 - Clients et Comptes rattachés

Les créances clients sont passées de **15.475.912 DT** au 30 juin 2016 à **8.054.590 DT** au 30 juin 2017, soit une diminution de **-7 421 322 DT**.

La ventilation des créances clients se présente comme suit :

<b>Eléments</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variation</b>
Clients ordinaires	7 484 935	9 513 371	11 929 629	-2 028 436
Clients douteux	804 702	528 490	749 376	276 212
Clients Effets à recevoir	677 013	5 962 541	2 042 619	-5 285 528
Clients Avoirs à Etablir (Gluconate Calcium)	-135 021		-135 021	-135 021
<b>Valeur comptable brute</b>	<b>8 831 629</b>	<b>16 004 402</b>	<b>14 586 603</b>	<b>-7 172 773</b>
<b>Provisions</b>	<b>-777 039</b>	<b>-528 490</b>	<b>-749 376</b>	<b>-248 549</b>
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>8 054 590</b>	<b>15 475 912</b>	<b>13 837 227</b>	<b>-7 421 322</b>

#### 5 - Autres Actifs Courants

Les autres actifs courants s'élèvent à **2.116.771 DT** au 30 juin 2017 contre **1.651.530 DT** au 30 juin 2016, soit une augmentation de **465.239 DT**.

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

<b>Eléments</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variation</b>
- Crédit d'impôts sur les bénéfices	1 683 941	1 020 224	1 323 994	663 717
- Avances sur IS (Min 2013)	86 956	86 430	86 956	526
- Crédit de TVA	309 352	215 141	119 035	94 211
- TVA à régulariser	0	0	75 383	0
- Produit à recevoir	0	255 254	219 514	-255 254
- Cautions	38 047	115 204	20 147	-77 157
- Avances versées/ commandes	58 465	8 488	10 495	49 977
- Charges constatées d'avance	148 091	159 052	0	-10 961
- Provision / autres actifs courants	-208 082	-208 262	-208 082	180
<b>Total</b>	<b>2 116 771</b>	<b>1 651 531</b>	<b>1 647 442</b>	<b>465 239</b>

#### 6 - Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers s'élèvent à **827.531 DT** au 30 juin 2017 contre **932.014 DT** au 30 juin 2016 et qui sont détaillés ainsi :

Eléments	30/06/2017	30/03/2016	31/12/2016	Variation
Échéance à moins d'un an /prêt fonds social	30 980	52 565	153 206	-21 585
Avances sur salaire	631 377	651 961	493 909	-20 584
Retenue médicaments	11 352	-19 826	19 826	31 178
Retenue prêt auto SIPHAT	12 670	22 356	16 164	-9 686
Retenue aïd EL IDHA	23 188	40 961	145 830	-17 773
Avance sur PR et 13ème mois	137 815	230 569	8 013	-92 754
Intérêts compt. d'avance	26 009	76 329	61 323	-50 320
<b>Valeur comptable brute</b>	<b>873 390</b>	<b>1 054 915</b>	<b>898 271</b>	<b>-181 525</b>
<b>(-) Provisions</b>	<b>-45 859</b>	<b>-122 901</b>	<b>-45 859</b>	<b>77 042</b>
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>827 531</b>	<b>932 014</b>	<b>852 413</b>	<b>-104 483</b>

### 7 - Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique accuse au 30 Juin 2017 un solde de **224.565 DT**, contre un solde de **86.818 DT** au 30 Juin 2016, enregistrant ainsi une augmentation de **137.747 DT**.

La ventilation de cette rubrique se présente comme suit :

Eléments	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Variation
BQUE DE TUNISIE	824		670	824
ATTIJARI BANK	124 884	6	165 346	124 878
BIAT	172			172
ATB DEVICES	91 302		3 753	91 302
CCP	4 361		11 160	4 361
CAISSE PRINCIPALE	3 023	7 310	1 147	-4 287
BNA		79 502		-79 502
<b>Total</b>	<b>224 565</b>	<b>86 818</b>	<b>182 076</b>	<b>137 747</b>



## 8-Capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres au 30-06-2017 se présente comme suit :

	Capital social	Réserves légales	Réserves spéciales	Primes d'émission	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31/12/2016</b>	<b>9 000 000</b>	<b>2 387 010</b>	<b>12 543 758</b>	<b>3 190 000</b>	<b>1 754 563</b>	<b>-9 887 454</b>	<b>-3 769 338</b>	<b>15 218 538</b>
<b>Affectation du résultat 2016:</b>								
-Dividendes								<b>0</b>
-Affectation au résultat reporté						-3 769 338	3 769 338	<b>0</b>
<b>Fond Social</b>								<b>0</b>
-Fonds perdus					-95 722			<b>-95 722</b>
-Affectation ventes déchets					12 530			<b>12 530</b>
-Affectation intérêts / prêts personnel					12 381			<b>12 381</b>
<b>Quotepart Matériel subventionné</b>					-4 154			<b>-4 154</b>
<b>Résultat de la période</b>							<b>-5 022 539</b>	<b>-5 022 539</b>
<b>Solde au 30/06/2017</b>	<b>9 000 000</b>	<b>2 387 010</b>	<b>12 543 758</b>	<b>3 190 000</b>	<b>1 679 598</b>	<b>-13 656 792</b>	<b>-5 022 539</b>	<b>10 121 035</b>

## 9 - Passifs non Courants

Les passifs non Courants de la société sont passés de **9.209.009 DT** au 30 Juin 2016 à **8.484.993 DT** au 30 Juin 2017, enregistrant ainsi une diminution de **-724.016 DT**.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Eléments	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Variation
Emprunt UBCI	1 250 000	2 250 000	1 250 000	-1 000 000
Compte courant actionnaires	6 000 000	6 000 000	6 000 000	0
Provision pour amendes et pénalité **	642 402	199 555	199 555	442 847
Provision pour départ à la retraite	592 591	759 454	589 646	-166 863
<b>Total</b>	<b>8 484 993</b>	<b>9 209 009</b>	<b>8 039 201</b>	<b>-724 016</b>

**\*\* La Pharmacie Centrale de Tunisie a notifié à la SIPHAT une pénalité de 442 847 DT suite au défaut de livraison des quantités contractuelles de RINGER LACTER et de CHLORURE DE SODIUM.**

## 10 - Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde des fournisseurs s'élève au 30 Juin 2017 à **12.732.042 DT** contre **13.062.403 DT** au 30 Juin 2016, soit une régression de **-330.361 DT**.

Les fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

Eléments	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Variation
FOURNISSEURS LOCAUX	2 374 703	3 155 982	2 925 217	-781 279
FOURNISSEURS ETRANGERS	8 584 349	9 361 717	10 065 182	-777 368
EFFET A PAYER	779 084	321 913	652 942	457 171
RETENUE DE GARANTIE	31 430	31 430	31 430	
FOUR D'EXP FACT NON PARV	180 324	191 361	181 422	-11 037
ACTUALISATION FOURNISSEURS ETRANGERS	782 153		992 945	782 153
<b>Total</b>	<b>12 732 042</b>	<b>13 062 403</b>	<b>14 849 139</b>	<b>-330 361</b>

## 11 - Autres Passifs Courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 30 Juin 2017 à **4.421.966 DT** contre **3.437.584 DT** au 30 Juin 2016, soit une augmentation de **15.618 DT**.

Cette rubrique du bilan est ventilée ainsi :

<b>Autres passifs courants</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variation</b>
Personnel, rémunérations dues	117 016		179 726	117 016
Etat, impôts et taxes	335 657	324 711	718 222	10 946
Remboursement STAR		4 732		-4 732
CNRPS	2 052 534	1 216 043	1 278 948	836 491
Dividendes à payer		100		-100
Diverses charges à payer	727 574	848 662	1 593 534	-121 088
Autres créiteurs divers	55 625	30 677	20 629	24 948
Produits constatés d'avance	101 118	126 052		-24 934
Actualisation fournisseurs		863 951		-863 951
Compte d'attente	32 443	22 656	32 943	9 787
<b>Total</b>	<b>3 421 966</b>	<b>3 437 584</b>	<b>3 824 002</b>	<b>-15 618</b>

## 12 - Autres Passifs financiers

Les autres passifs financiers ou Concours bancaires s'élèvent au 30 Juin 2017 à **5.505.189 DT** contre **5.611.613 DT** au 30 Juin 2016, soit une régression de **-106.424 DT**.

Cette rubrique du bilan est ventilée ainsi :

<b>Eléments</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variation</b>
Emprunt ATB	3 000 000	3 000 000	3 000 000	0
Emprunt UBCI	2 000 000	2 000 000	2 000 000	0
Emprunt UBCI	500 000	500 000	1 000 000	0
Emprunt BNA		102 957	0	-102 957
intérêts courus	5 189	8 656	10 179	-3 467
<b>Total</b>	<b>5 505 189</b>	<b>5 611 613</b>	<b>6 010 179</b>	<b>-106 424</b>

## 13 - Découverts bancaires

Les Découverts bancaires s'élèvent au 30 Juin 2017 à **2.795.188 DT**, contre **3.292.158 DT** au 30 Juin 2016, soit une régression de **-496 971 DT**.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Eléments	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Variation
U B C I	288 844	308 880	341 063	-20 036
B HABIT	732 659	594 179	482 880	138 480
U I B	426 383	393 820	265 342	32 563
B N A	4 946		4 932	4 946
A T B	626 744	865 055	695 098	-238 311
STB	715 613	641 048	386 925	74 565
BT		163		-163
BIAT		3 679	2 090	-3 679
ATB devises		459 307		-459 307
CPP		26 028		-26 028
<b>Total</b>	<b>2 795 188</b>	<b>3 292 158</b>	<b>2 178 330</b>	<b>-496 971</b>

#### **14 - Produits d'exploitation**

Les produits d'exploitation s'élèvent au 30 Juin 2017 à **16.893.346 DT**, contre **19.754.102 DT** au 30 Juin 2016, soit une baisse de **-2.860.756 DT**.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Produits d'exploitation	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Variation
Ventes publics	7 262 841	8 268 586	15 850 751	-1 005 745
Ventes hôpitaux	8 947 401	10 146 640	24 013 030	-1 199 239
Ventes export	105 855	485 957	1 046 444	-380 102
Ventes déchets	31 556	34 822	70 819	-3 266
Produits Pierre Fabre & Pfizer	544 031	816 219	1 802 633	-272 188
Avoir à Etablir			-135 021	0
Intérêts sur recouvrement	1 663	1 878	5 261	-215
<b>Total</b>	<b>16 893 346</b>	<b>19 754 102</b>	<b>42 653 916</b>	<b>-2 860 756</b>

#### **15 - Achats d'approvisionnements consommés**

Les achats d'approvisionnements consommés s'élèvent au 30 Juin 2017 à **8.738.929 DT**, contre **10.291.169 DT** au 30 Juin 2016, soit une régression de **-1.552.240 DT**.

Cette rubrique se ventile ainsi :

Eléments	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Variation
Achats matières premières	4 519 644	5 499 651	13 057 216	-980 007
Achats matières consommables	207 710	389 427	733 665	-181 717
Variation stocks matières	-37 876	547 242	110 629	-585 118
Achats d'articles de conditionnement et d'emballage	3 282 006	2 948 994	5 340 165	333 012
Achats autres fournitures	767 444	905 855	2 148 347	-138 411
<b>Total</b>	<b>8 738 929</b>	<b>10 291 169</b>	<b>21 390 022</b>	<b>-1 552 240</b>

#### 16 - Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 30 Juin 2017 à **8 589 679 DT**, contre **9.206.748 DT** au 30 Juin 2016, soit une baisse de **-617 067 DT**.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Elément	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Variation
- Salaires de base	6 783 710	7 066 721	14 711 975	-283 011
- Heures supplémentaires	392 816	308 632	627 457	84 184
- Dons de décès	4 904	1 600	13 152	3 304
- Dons AID IDHA			60 900	0
- Dons de retraite	129 109	220 844	362 324	-91 735
- Charges connexes aux salaires	24 430	25 310	49 961	-880
- Charges sociales légales	1 262 908	1 342 422	3 040 975	-79 514
- Dotation / indemnité de départ à la retraite	43 104	156 223	64 519	-113 119
- Autres charges de personnel	19 630	84 997	74 719	-65 367
(-) Reprise / provision pour départ à la retraite	-70 931			-70 931
<b>Total</b>	<b>8 589 679</b>	<b>9 206 748</b>	<b>19 005 982</b>	<b>-617 067</b>

#### 17 - Dotations aux amortissements et aux provisions

La dotation aux comptes d'amortissements et provisions s'élève au 30 Juin 2017 à **1.513.493 DT**, contre **1.338.848DT** au 30 Juin 2016. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Eléments	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Variation
	7			
Dotation aux amortissements	1 090 503	1 177 717	2 308 366	-87 214
<b>Total des amortissements (1)</b>	<b>1 090 503</b>	<b>1 177 717</b>	<b>2 308 366</b>	<b>-87 214</b>
Provision pour risques et charges	442 847			442 847
Provision pour dépréciation des stocks	-47 521	39 084	115 380	-86 605
Provision pour dépréciation des clients	27 663		220 886	
Provision pour dépréciation des autres actifs		122 047	43 035	-94 384
<b>Total des provisions (2)</b>	<b>422 990</b>	<b>161 131</b>	<b>379 301</b>	<b>261 859</b>
<b>Total (1+2)</b>	<b>1 513 493</b>	<b>1 338 848</b>	<b>2 687 667</b>	<b>174 645</b>

## 18 - Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 30 Juin 2017 à **815.691DT**, contre **1.018.913 DT** au 30 Juin 2016.

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

<b>Eléments</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variation</b>
Entretien et réparation	80 168	92 649	222 106	-12 481
Travaux et façons exécutés par tiers	138 374	204 727	1 045 463	-66 353
Etudes et recherches de fonctionnement	31 922	32 182	51 548	-260
Primes d'assurance	165 115	165 759	334 600	-644
Autres charges liées à des modif comptables	103	226	229	-123
Publicités, publications et relations publiques	24 171	105 194	522 564	-81 023
Transports de biens et de personnel	87 020	85 329	271 006	1 691
Déplacements, mission et réception	14 165	14 283	21 801	-118
Formation du personnel			5 913	0
Frais postaux et de communication	17 832	31 794	70 213	-13 962
Services bancaires et assimilés	38 532	11 873	74 475	26 659
Impôts et taxes	130 088	148 229	309 192	-18 141
Droit d'enregistrement et de timbres	59 887	65 585	80 493	-5 698
Taxes sur véhicules	7 955	8 915	8 915	-960
Autres	20 358	52 169	122 108	-31 811
<b>Total</b>	<b>815 691</b>	<b>1 018 913</b>	<b>3 140 627</b>	<b>-203 222</b>

## 19 - Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au 30 Juin 2017 à **1.080.459 DT**, contre **1.107.835DT** au 30 Juin 2016, soit une baisse de **-27.376 DT** due aux pertes de change enregistrées suite au glissement du dinar tunisien.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

<b>Eléments</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variation</b>
Charges d'intérêts	487 433	342 858	741 748	144 575
Pertes de change	554 509	825 485	1 731 988	-270 976
Gains de change	-24 091	-99 705	-143 811	75 614
Pénalités de retards	31 837	22 186		9 651
Actualisation de la provision pour départ à la retraite	30 772	17 011	29 349	13 761
<b>Total</b>	<b>1 080 459</b>	<b>1 107 835</b>	<b>2 359 273</b>	<b>-27 376</b>

## **20 - Produits des placements**

Les produits des placements s'élèvent au **30 Juin 2017** à **2.150 DT** et qui représentent des intérêts créditeurs de compte courant et les intérêts sur avances au personnel.

## **21 - Autres gains ordinaires**

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 30 Juin 2017 à **25.560 DT**, contre **12.154 DT** au 30 Juin 2016.

La ventilation de ces gains se présente comme suit :

<b>Eléments</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variation</b>
Quote part mat subventionné	4 154	4 154	8 308	
Autres gains	21 406		2 305	21 406
Plus value / cession d'immobilisations		8 000	8000	-8000
Ristourne TFP 2015			93 579	
<b>Total</b>	<b>25 560</b>	<b>12 154</b>	<b>112 192</b>	<b>13 406</b>

## **22 - Reprise sur provisions**

Le détail des reprises sur provisions au 30 Juin 2017 se présente ainsi :

<b>Eléments</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variation</b>
Reprise - provisions / autres actifs		1 790	271 764	-1 790
Reprise - provision / Immob Finan	172 039		347 044	172 039
Reprise / provisions pour départ à la retraite		181 321		-181 321
Reprise / provisions sur prêts personnel		56 648		-56 648
<b>Total</b>	<b>172 039</b>	<b>239 759</b>	<b>618 808</b>	<b>-67 720</b>

## **23 - Autres pertes ordinaires**

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au 30 Juin 2017 à **51.506 DT**, contre **23.631 DT** au 30 Juin 2016, soit une augmentation de **27.875 DT**.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

<b>Eléments</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variation</b>
Redevances			2 856	
Jetons de présence	18 667	23 617	21 429	-4 950
Pertes sur éléments non récurrents	32 839	14	5 100	32 825
Dons			35 000	
Pénalités de retard			65 955	
<b>Total</b>	<b>51 506</b>	<b>23 631</b>	<b>130 339</b>	<b>27 875</b>

#### **24 - Impôt sur les bénéfices**

L'impôt théorique sur les bénéfices au 30 Juin 2017 s'élève à **36.500 DT.**

#### **25- Provisions pour départ à la retraite**

<b>Eléments</b>	<b>Montant</b>	<b>Observations</b>
Dotation de la période	43 104	<b>voir note 16 : charges de personnel</b>
Actualisation de la provision	30 772	<b>voir note 19 : charges financières</b>
<b>TOTAL</b>	<b>73 876</b>	-

#### **26- Reprise sur provisions**

<b>Eléments</b>	<b>Montant</b>	<b>Observations</b>
Reprise sur provision pur dépréciation des titres de participations	172 039	<b>voir note 22 : reprise sur provision</b>
Reprise sur provision pour départ à la retraite	70 931	<b>voir note 16 : charges de personnel</b>
<b>TOTAL</b>	<b>242 970</b>	-

#### **27- Encaissement fonds social**

<b>Eléments</b>	<b>Montant</b>	<b>Observations</b>
Affectation ventes déchets	12 530	<b>Voir note 08 : tableau de variation des capitaux propres</b>
Affectation intérêts prêt personnel	12 381	
<b>TOTAL</b>	<b>24 911</b>	-



**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS  
INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2017  
DE LA SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE**

**Messieurs,**

En application de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel qu'ajouté par l'article 18 de la loi de n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons effectué l'examen limité des états financiers semestriels de la SIPHAT arrêtés au 30 juin 2017 comportant le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de 43 060 413 DT et un résultat déficitaire de 5 022 539 DT.

**Responsabilité de la direction**

---

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

**Etendue de l'examen limité**

---

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

**Conclusion**

---

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la SIPHAT au 30 juin 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément au système comptable des entreprises de Tunisie.

**Tunis le, 28 novembre 2017  
Le commissaire aux comptes  
Lotfi HAMMI  
P/CEGAUDIT**